

AdéFIP : Aide départementale financière d'insertion personnalisée

Cette aide financière est destinée aux personnes bénéficiaires du RSA qui reprennent une activité professionnelle (CDD de 3 mois ou plus, CDI d'au moins 15 heures par semaine, création ou reprise d'entreprise) ou qui entament une formation de 3 mois ou plus.

L'aide est versée en une seule fois.

Conditions d'éligibilité (cumulatives)
- Etre domicilié en Eure-et-Loir
- Etre bénéficiaire du RSA
- Avoir un CER (Contrat d'engagement réciproque) et/ou un PPAE (Projet personnalisé d'accès à l'emploi) en cours
- Ne pas avoir bénéficié de l'AdéFIP dans les 12 derniers mois
- Ne pas solliciter l'AdéFIP pour un renouvellement de contrat (ex : renouvellement de CDD de 12 mois)
- Etre dans l'une des situations suivantes de reprise d'activité : <ul style="list-style-type: none">• Formation de 3 mois ou plus<ul style="list-style-type: none">• CCD de 3 à 6 mois• CDD de plus de 6 mois• CDI à temps plein• CDI à temps partiel et au moins de 15 heures par semaine<ul style="list-style-type: none">• Création d'entreprise• Reprise d'entreprise

Montant de l'AdéFIP	
Formation égale ou supérieure à 3 mois	500€
CDD de 3 à 6 mois	400€
CDD de plus de 6 mois	500€
CDI à temps plein	600€
CDI à temps partiel et supérieur à 15 heures par semaine	300€
Création ou reprise d'entreprise	700€